

9 JUILLET 2026

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CHÂNES

Commune de Béligneux (01)

Comité de projet





1. | Présentation de Verso

Actionnariat & gouvernance

Cofondé par Xavier Caïtucoli et Antoine Huard, Verso Energy est un nouvel acteur de la transition énergétique spécialisé dans le développement, le financement et l'exploitation d'actifs de production d'énergie décarbonée

Les dirigeants



Xavier Caïtucoli
*Président
Co-fondateur*

Xavier Caïtucoli est un entrepreneur dans l'énergie. Il a cofondé la société Direct Energie en 2003, qu'il a dirigée jusqu'en 2018 au moment du rachat par TotalEnergies. Il a ensuite été senior VP Power&Gas Europe chez TotalEnergies. En 2021, il a co-fondé Transition, dont il est le CEO. Transition est un véhicule d'investissement coté, dédié à la transition énergétique qui a levé 200M€ sur Euronext Paris.



Antoine Huard
*Directeur général
Co-fondateur*

Antoine Huard a été le Directeur du Développement du groupe Générale du Solaire de 2013 à 2021, dont il a également dirigé la filiale internationale depuis 2018. Il a ainsi développé, construit et exploité de nombreuses centrales de production d'électricité en France et à l'international. Il est également président de France Territoire Solaire et administrateur de la fédération Enerplan.



Romain Verdier
*Directeur général
délégué*

Romain Verdier a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Optimisation Amont / Aval Trading et à la Direction Financière d'EDF. Il rejoint Direct Energie en 2008 dont il a structuré l'activité d'energy management. Après le rachat de Direct Energie par TotalEnergies, il y devient Vice-Président Energy Management Power & Gas Europe. Romain Verdier a également été membre du Conseil Supérieur de l'Energie et Administrateur de l'Union Française de l'Energie.



Des actionnaires engagés dans la transition énergétique



Crescendix est la société d'investissement de Xavier Caïtucoli. Crescendix prend des participations essentiellement dans le secteur de la transition énergétique.



Eiffel Investment Group gère près de 5 milliards d'euros d'encours. Adossé au groupe Impala de l'entrepreneur Jacques Veyrat, Eiffel Investment Group finance les entreprises et leurs actifs essentiellement dans la transition énergétique.



AMS CAPITAL, filiale d'AMS INDUSTRIES dirigée par Jean-Paul Bize, est une société de capital-risque (SCR) ayant essentiellement pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des sociétés non cotées notamment dans le secteur de l'énergie.



NJJ Holding, est la société d'investissement de Xavier NIEL.

Une proposition de valeur unique reposant sur les synergies des installations et leur optimisation pour rendre possible un mix énergétique décarboné et compétitif avec une forte proportion d'énergies renouvelables

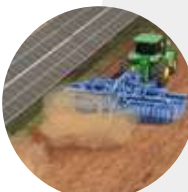


UN DEVELOPPEMENT SOLAIRE SUR 4 TYPES DE CENTRALES PRINCIPALES



SOLAIRE AU SOL

Installation sur zones anthropisées, friches, terrains délaissés



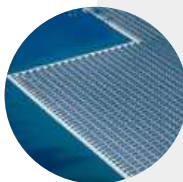
AGRIVOLTAISME CULTURES

Grande culture / Viticulture / Arboriculture / Maraichage



AGRIVOLTAISME ELEVAGE

Tout type d'élevage – Ovin / Bovin / caprin ...



SOLAIRE FLOTTANT

Plan d'eau, notamment réserves d'eau, gravières





2. | L'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME
=
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

L'objectif de l'agrivoltaïsme

C'est de **préserver la vocation agricole** des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire.

C'est une opportunité pour **rendre des services** à la parcelle, **valoriser** des terres et permettre une **diversification** de l'activité des agriculteurs.

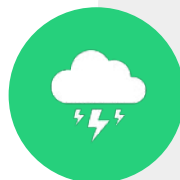
Les services rendus à la parcelle



L'AMÉLIORATION DU
POTENTIEL ET DE
L'IMPACT
AGRONOMIQUE



L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE



LA PROTECTION
CONTRE LES ALEAS



L'AMÉLIORATION DU
BIEN-ETRE ANIMAL



L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?



Réglementairement, un projet agrivoltaïque est **une centrale photovoltaïque au sol**, implantée **sur des terres agricoles**.

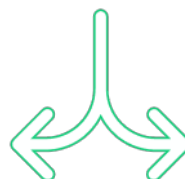


Un tel projet est soumis **au Code de l'environnement**, mais n'est pas répertorié comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.



Un permis de construire délivré par le préfet, basé sur une **évaluation environnementale comprenant une étude d'impact**, l'avis de l'autorité environnementale et une enquête publique

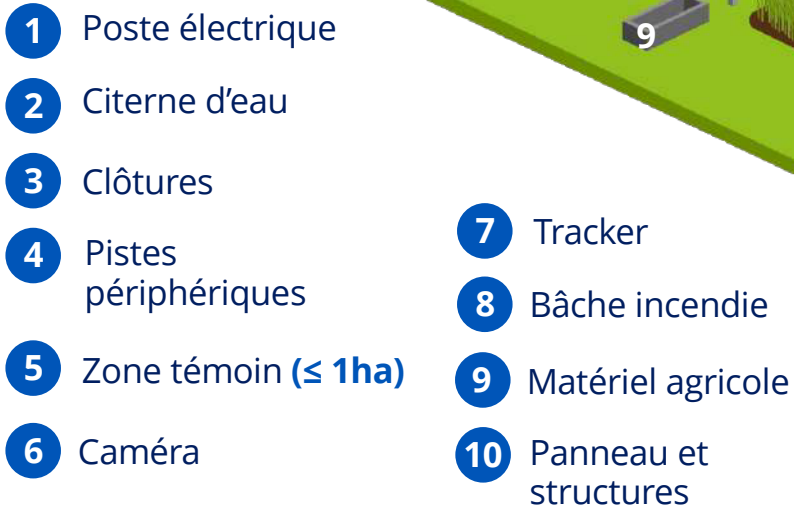
(instruit par la DDTM, la DREAL, et sur simple avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ;



Qui s'appuie en complément **sur une étude préalable agricole**, si le projet concerne ces zones, une étude Natura 2000, un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau,

et enfin **l'avis conforme de la CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).





Implication du nouveau décret sur l'agrivoltaïsme

Surface non cultivable $\leq 10\%$ cloturée

- 1 Poste électrique
- 8 Citerne d'eau
- 3 Clôtures
- 4 Pistes périphériques

Taux d'occupation surfacique $< 40\%$

Différence de rendement $\leq 10\%$
Production significative

Suivi agronomique provenant dans tiers expert : relevés tous les 1 à 3 ans. Un point de contrôle après 6 ans, permettant ou non, de continuer à exploiter la centrale

Zone témoin ($\leq 1\text{ha}$)

Zone cultivée sans présence de panneaux, avec les mêmes pratiques que la zone AgriPV



Durée des autorisations agriPV : 40 ans maximum



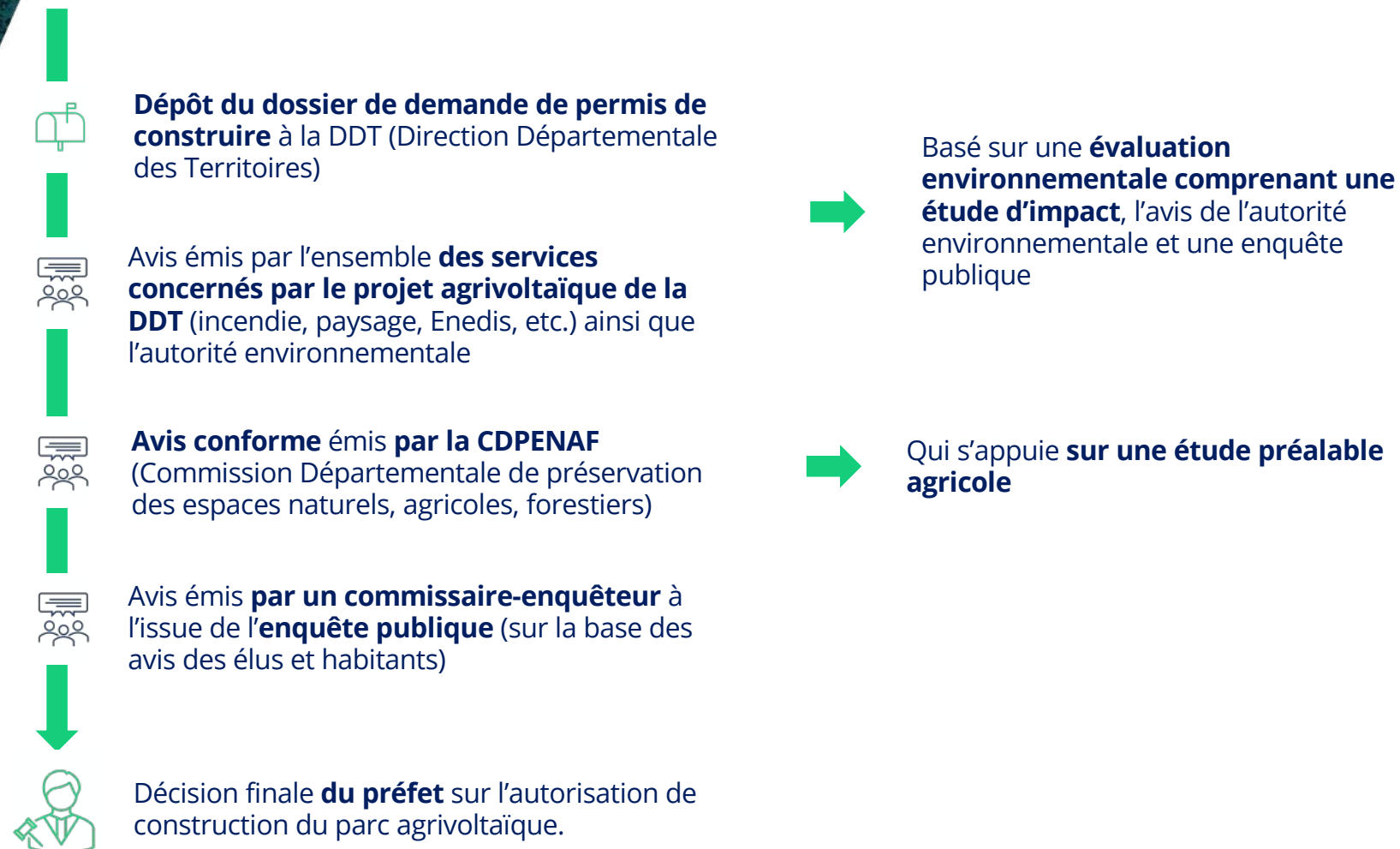
Revenu Durable : Les revenus agricoles avant/après doivent être identiques en moyenne, modulo des modifications apportées par le projet à l'exploitation



Garantie de démantèlement, à consigner avant le démarrage des travaux



Un processus réglementaire exigeant





3. | UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AGRICULTURE ET POUR L'EXPLOITANT

Pourquoi un projet agrivoltaïque ?



Encourager des agriculteurs
dans l'évolution de leurs
exploitations et de leurs
pratiques agricoles



**Diversifier les ressources
financières** pour sécuriser
le changement de pratiques
agricoles



**Atténuer l'impact des
aléas climatiques sur les
sols et la végétation**
(sécheresse, vent)



**Optimiser la
consommation d'eau**
utilisée pour l'irrigation



Accueillir des activités
**sources de retombées
économiques** pour les
territoires





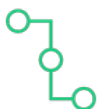
Le projet en bref



20 ha
de surface clôturée



~ 7,35 MWc
de puissance installée
soit un **investissement d'environ 6 M€**



3 mètres
de hauteur d'axe de rotation
et 5,17 mètres de point haut
(position extrême)



Taux de couverture des parcelles agriPV

~28 % (GFA de la Frarie)

~ 39% (Commune de Béligneux)



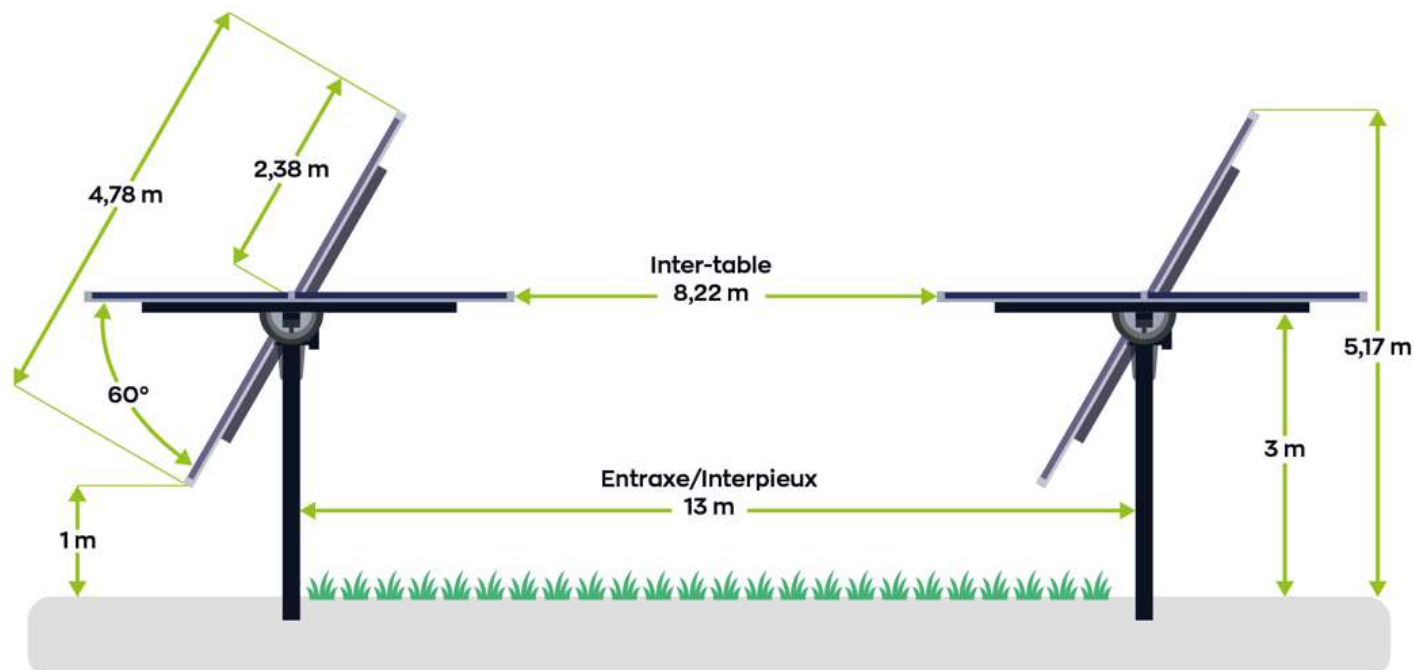
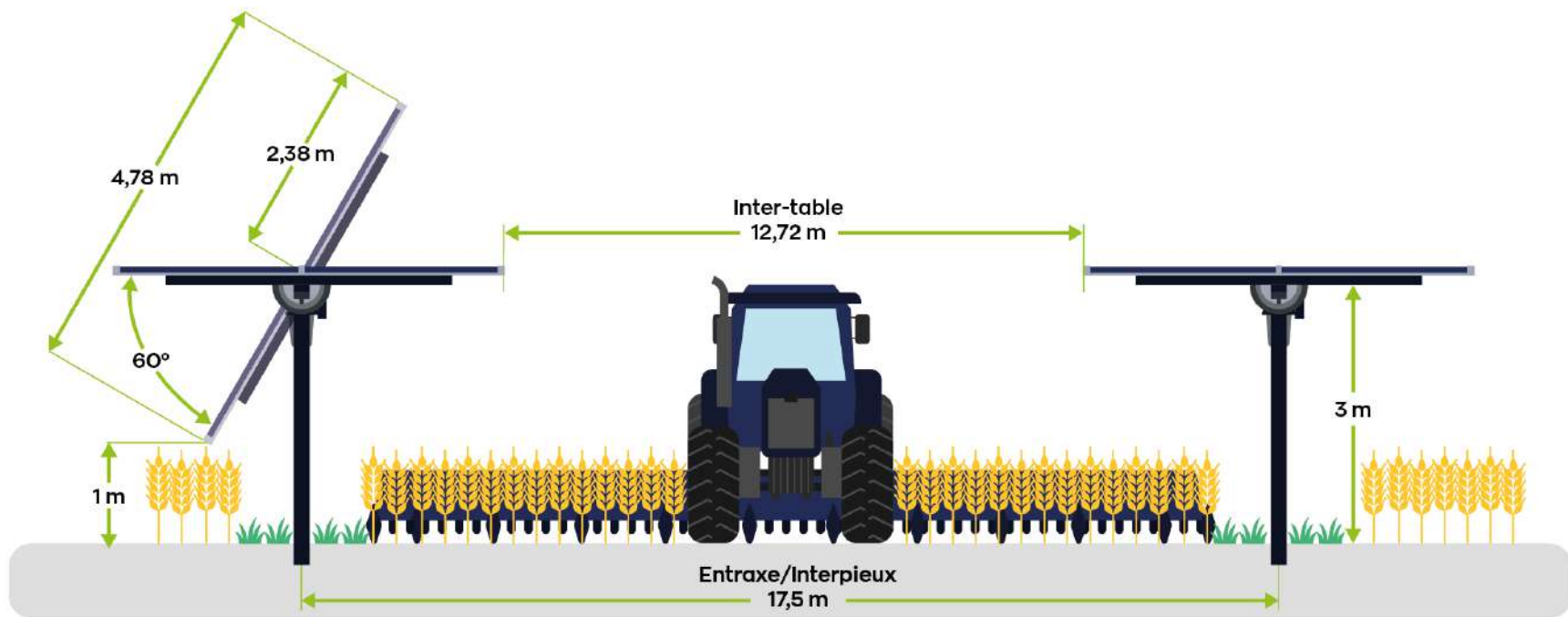
~ 9,6GWh
de production annuelle soit
l'équivalent de la consommation
d'environ



~ 2000 foyers

- **Itinéraire**
 - Parcelles GFA de la Frarie = Grande culture (Maïs, Soja, Orge, Sorgho)
 - Parcelles communales = Prairie de fauche
- **Le projet agri PV permettra :**
 - Adaptation au réchauffement climatique
 - Lutte contre l'évapotranspiration
 - Mise en place d'un système d'irrigation automatisé chez M. Farjas

Technologie



Technologie



UNE INCLINAISON ADAPTÉE AUX BESOINS ET AUX ALÉAS



FONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME AGRIVOLTAÏQUE À TRACKERS PILOTÉS

1 Capteurs météo

(rayonnement solaire, température, hygrométrie, vent, humidité du sol...)

2 Système de pilotage automatique

- Reçoit les informations envoyées par les capteurs
- Analyse ces données via un algorithme
- Interprète ces données pour orienter les panneaux par pivotement



3 Stades phénologiques clés

Levée 🌱

Favoriser l'exposition au soleil

Floraison 🌸

Favoriser l'exposition au soleil

Maturation 🍅

Limiter l'exposition lors des périodes de stress hydrique ou thermique

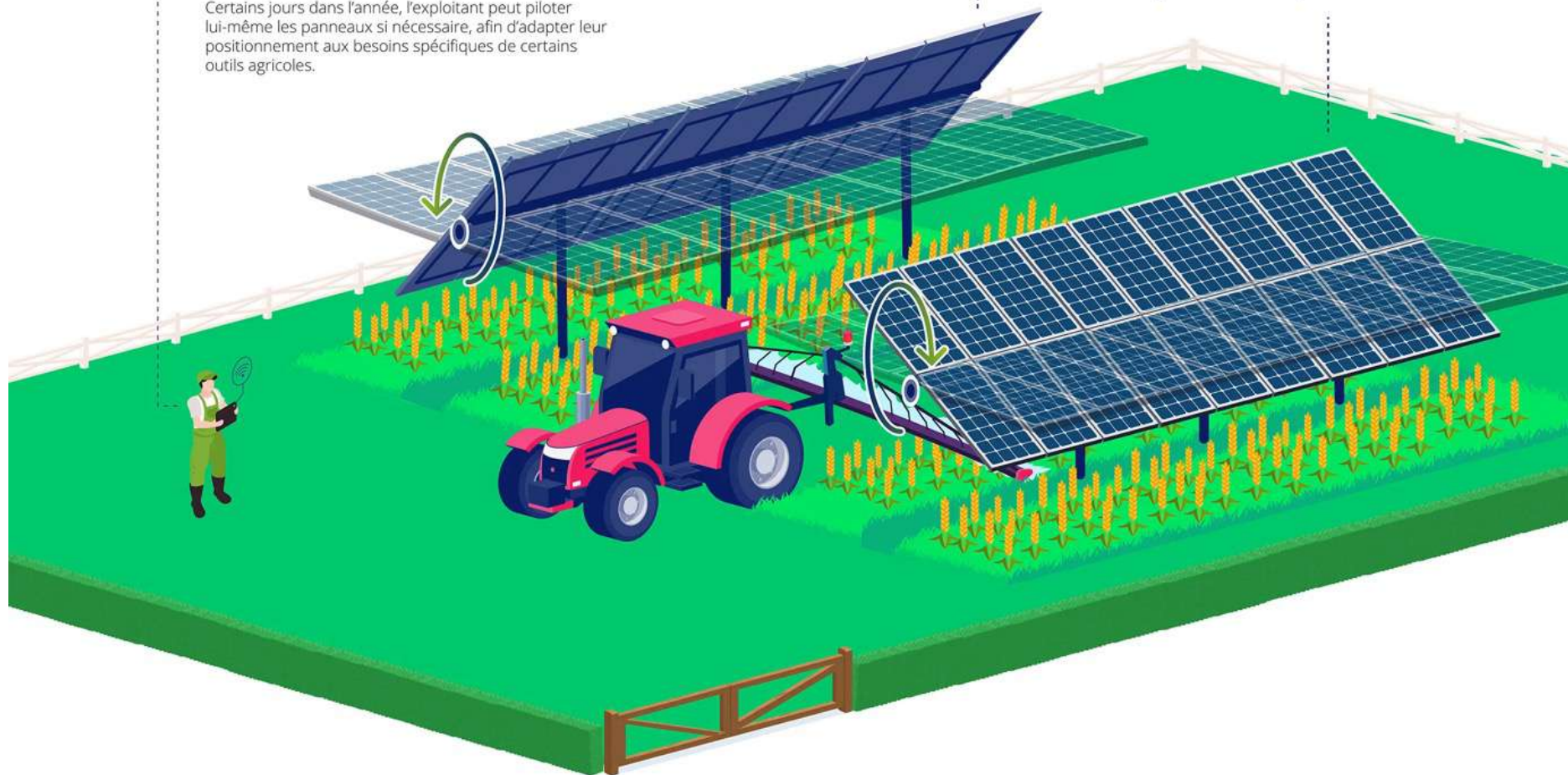


UN OUTIL AU SERVICE DES EXPLOITANTS

Application mobile pilotage manuel

Certains jours dans l'année, l'exploitant peut piloter lui-même les panneaux si nécessaire, afin d'adapter leur positionnement aux besoins spécifiques de certains outils agricoles.

Panneaux inclinés à 60°
pour laisser passer les véhicules



Exemples de visuels



Exemples de visuels

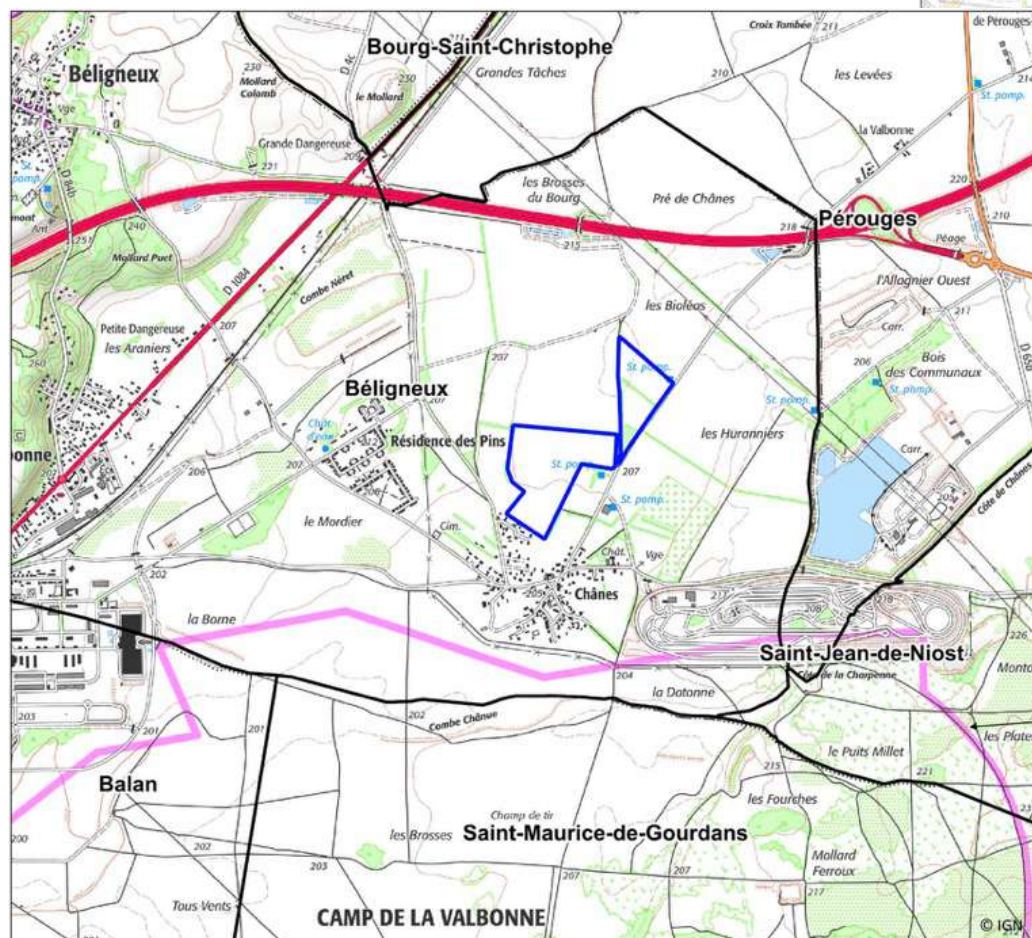
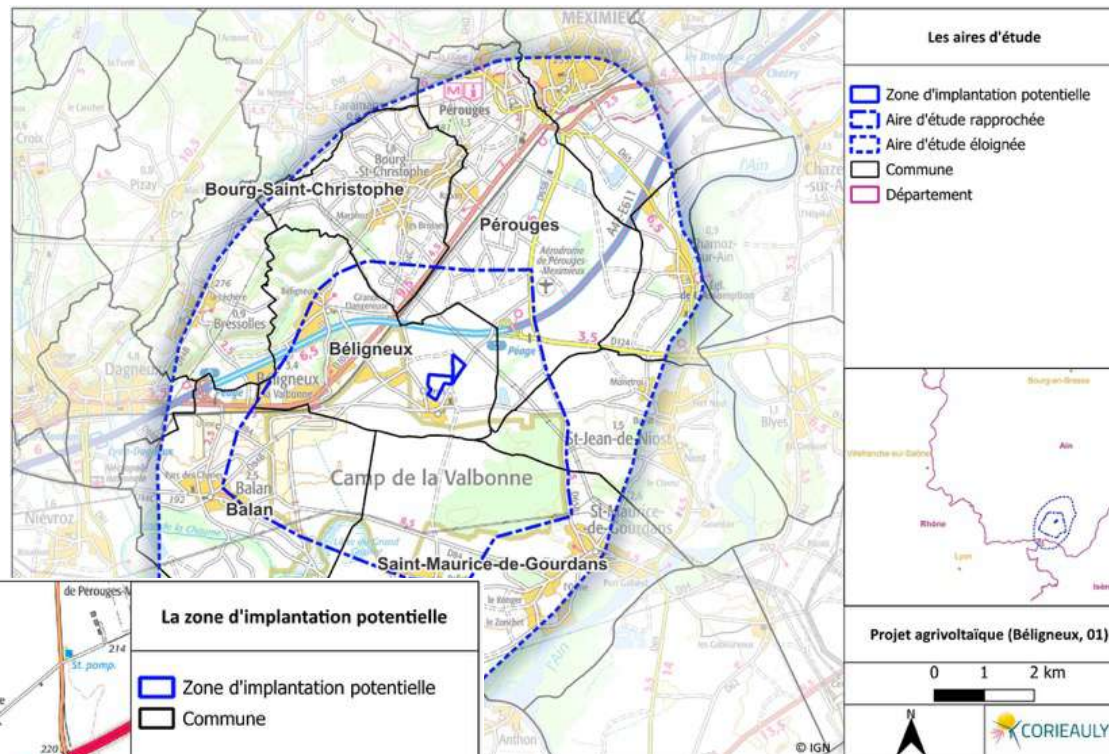




4. | LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CHÂNES

Zone d'implantation potentielle

- Environ 23 hectares étudiés initialement
- Références cadastrales sur la commune de Bèlignieux :
 - ZH 39
 - ZH 40
 - ZH 48
 - ZH 49
 - ZH 61
 - ZH 62



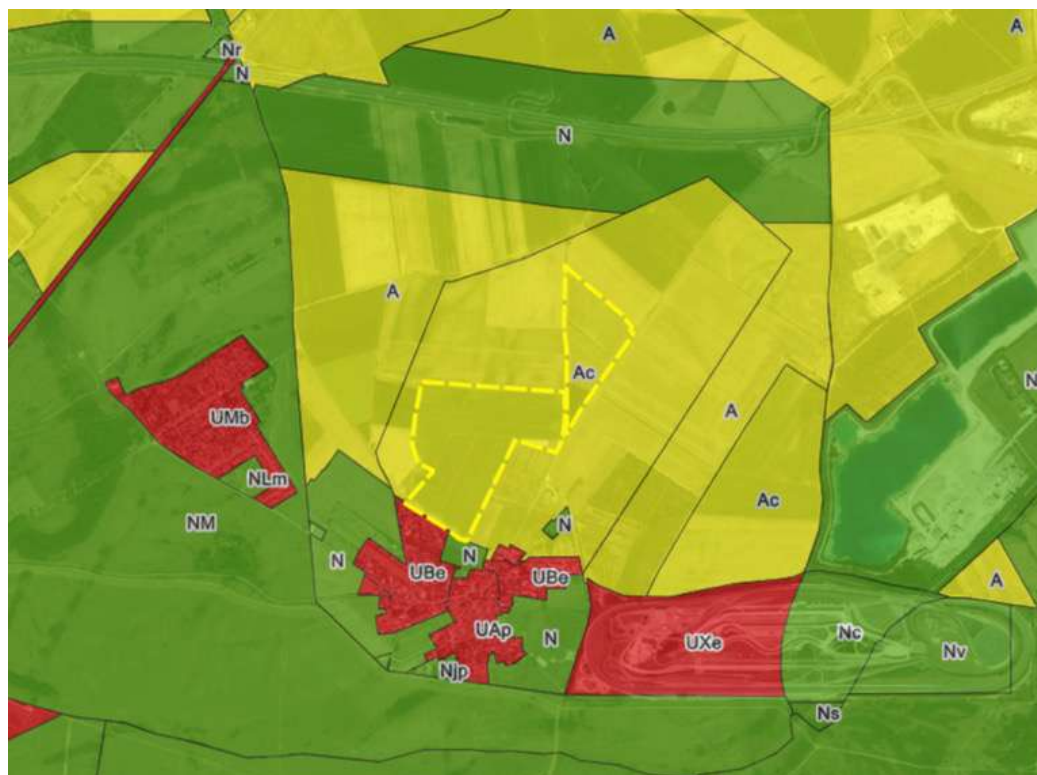
Règles urbanisme

La ZIP se trouve dans une **aire d'alimentation de captages (aire rapprochée et aire éloignée.**

Etude hydrogéologique en cours, comparant avant/après projet. Elle sera déposée au sein du permis de construire pour analyse par les services de l'état et de l'Agence Régionale de Santé



PPI
PPR
PPE



D'après le règlement du **PLU**, les parcelles sont en **zone Ac** (agricole avec protection de captage d'eau)

Sont autorisées les installations nécessaires à l'activité agricole, à condition d'être compatible avec la protection du captage d'eau et de se situer à proximité de bâtiments existants

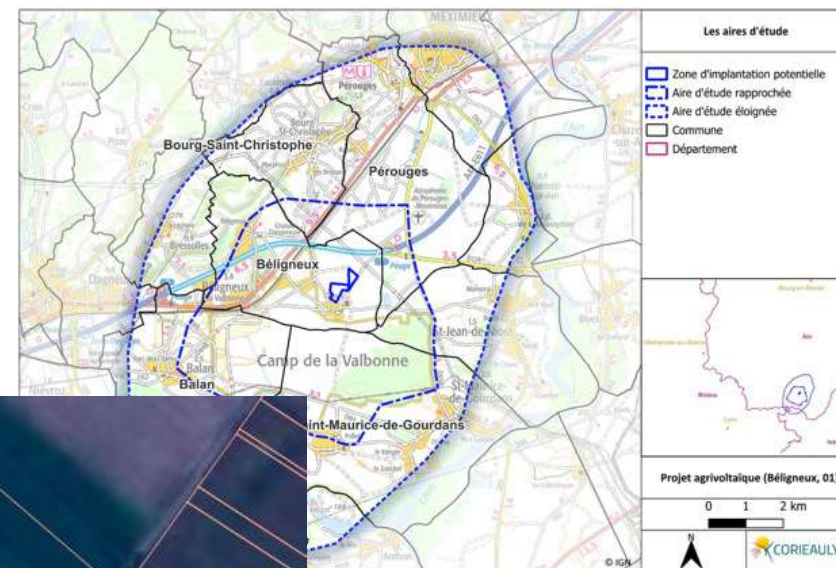


Plan d'implantation et aménagements

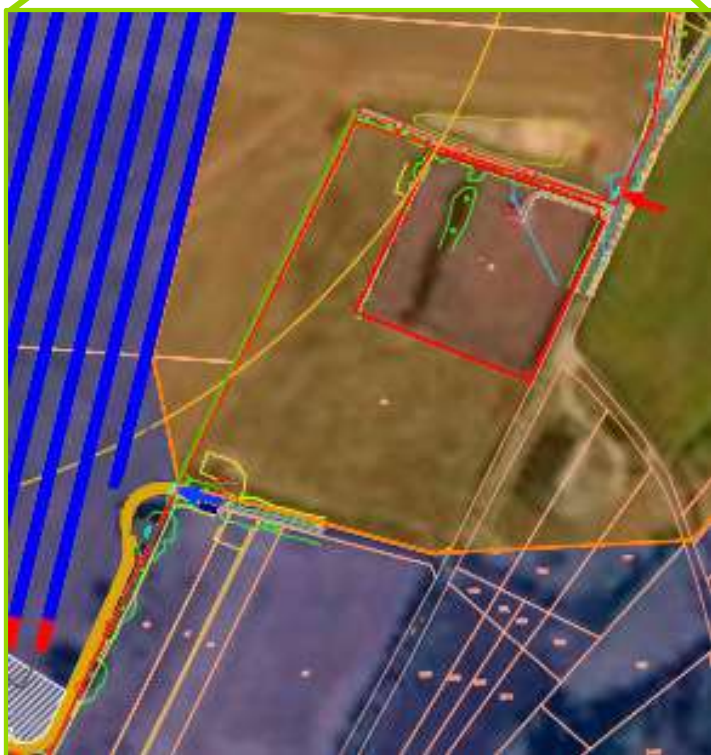
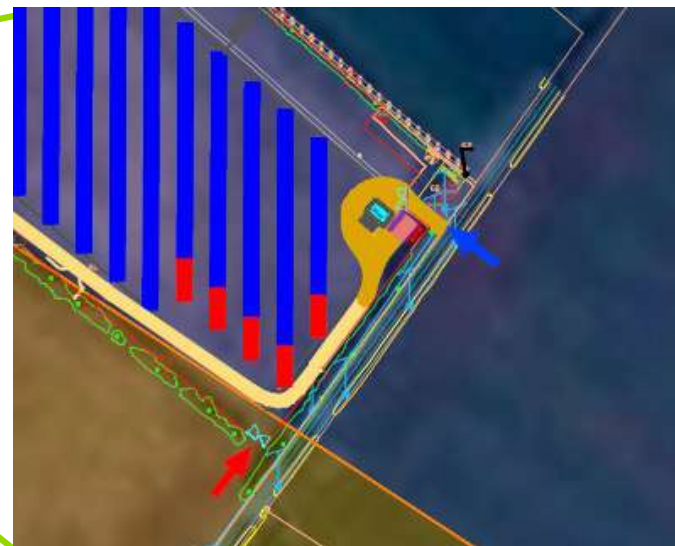


Plan d'implantation 7,35 MWc

	Piste légère		Poste de Livraison - Transformation		Portail		Décharge		Réseaux
	Piste lourde		Poste Transformation		Clôture à créer		Eau pluviale		Réservoir d'eau
	Plateforme grutage 10m x 10m		Citerne 30m ³		Aire d'aspiration		Marquage au sol		Route
	Haie largeur 4m		Tournières		Axe chaussée		Mobilier urbain		Talus bas
	Zone témoin		Séparation PTR		Batis		Mur		Talus haut
	Citerne ø 800m		Accès		Bouche à clé		Oléoduc		Végétation
	Périmètre éloigné protection captage		Accès agricole		Chemin		Point d'appui des tuyaux		Arbre isolé
	Périmètre rapproché protection captage		Périmètre immédiat protection captage		Clôture		Poteau d'éclairage de rue rond		



Aménagements des accès



Le site sera clôturé par des clôtures de type agricole

Il est prévu la création de :

- Deux portails avec co-usage exploitant solaire et agricole
- Deux portails pour un usage agricole uniquement



Scénarios antérieurs

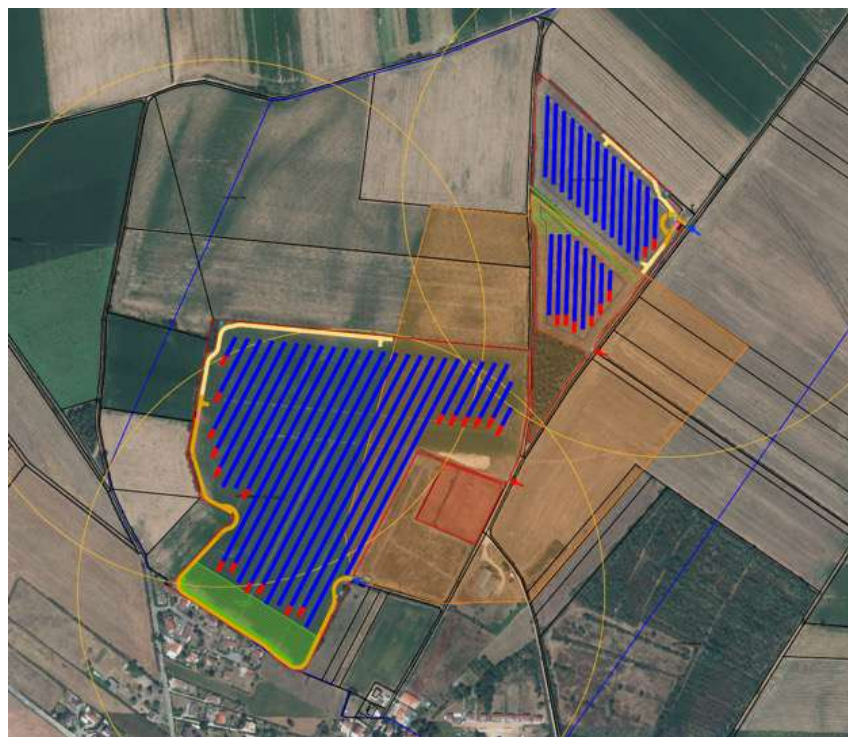
Variante 1 : 8,7 MWc



Variante 2 : 7,9 MWc



**Variante 3 :
10,1 MWc**



La démarche ERC – « Éviter, réduire, compenser »



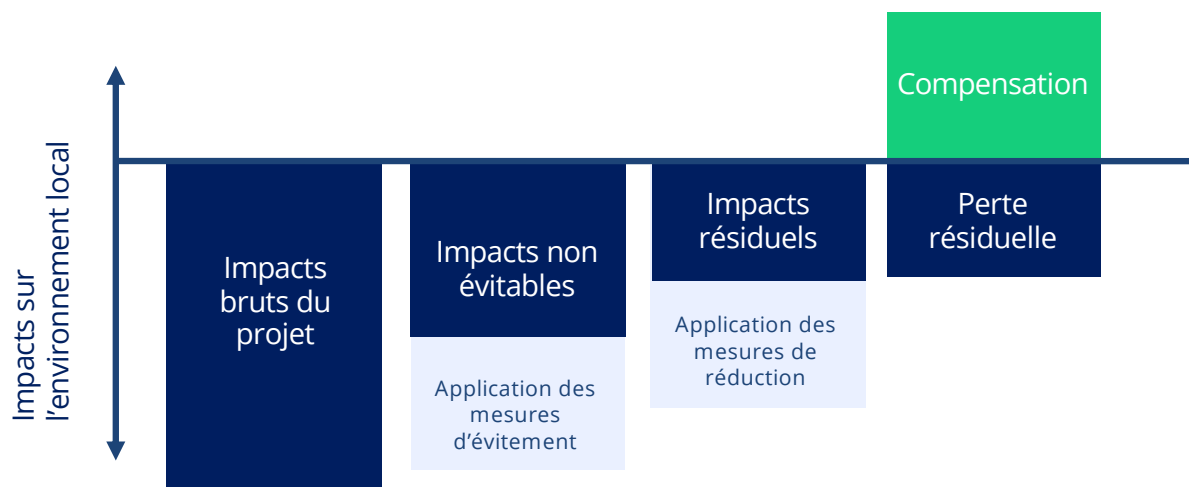
Il s'agit **d'éviter autant que possible** les impacts des futurs parcs agrivoltaïques.



S'il n'est pas possible de les éviter, l'objectif est **de les réduire au maximum.**



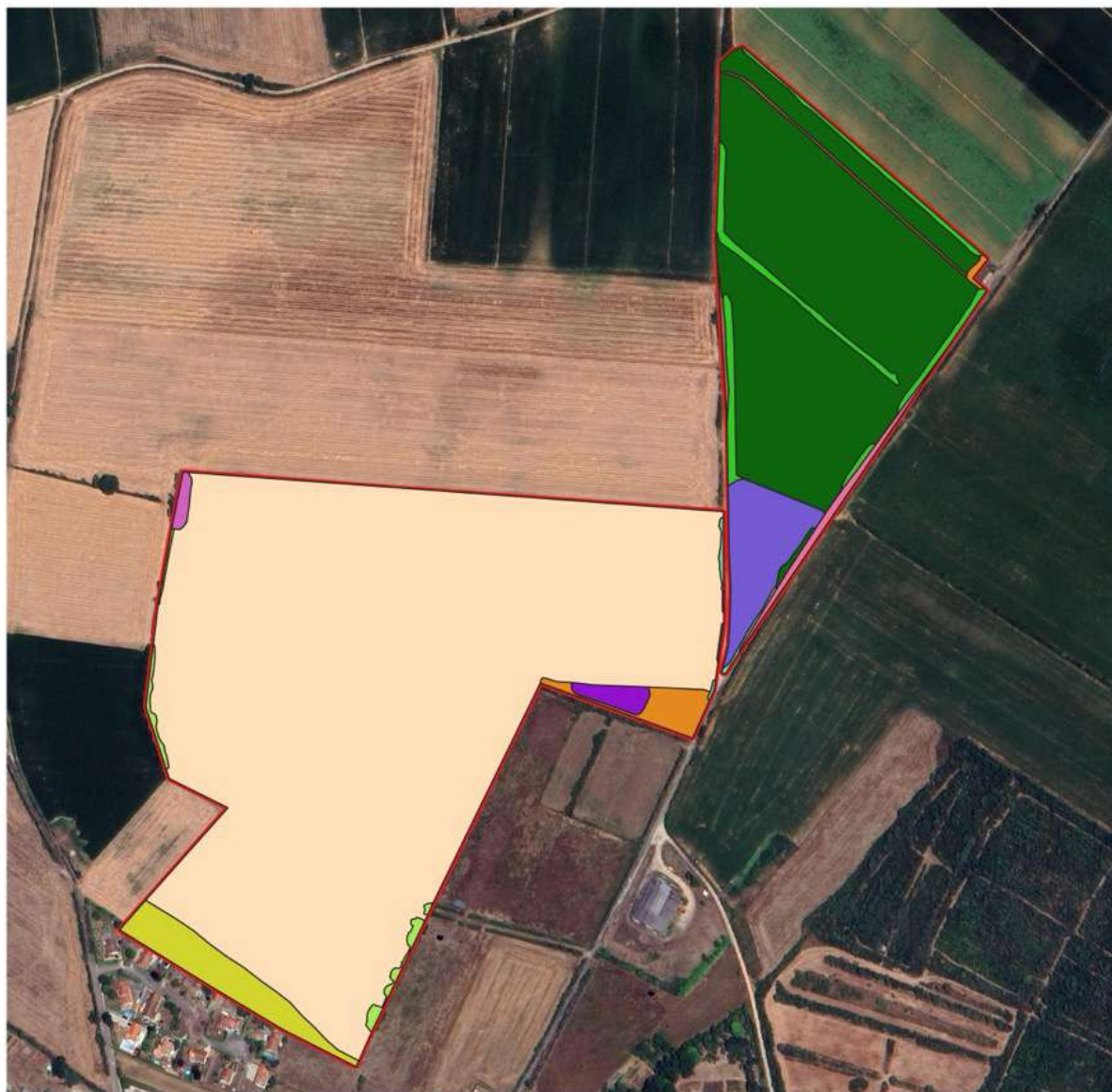
Enfin, une **démarche de compensation** est envisagée pour les impacts résiduels.





L'étude environnementale

Enjeux & Impacts / Naturel (Cartographie des habitats)



Projet Agrivoltaïque
Commune de
BELIGNEUX (01)



Cartographie des habitats
naturels

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

- Bandes enherbées
- Bosquets de feuillus
- Chemins
- Dépôts de graviers
- Friches rudérales
- Haies fortement gérées
- Haies parsemées d'arbres
- Haies pauvres en espèces
- Monocultures intensives
- Pelouses piétinées
- Plantations artificielles de conifères
- Routes



0 75 150 m





Enjeux & Impacts / Naturel (Enjeux Avifaune)

Enjeux principale relevé relatif à la **Pie Grièche Ecorcheur** (haie pour reproduction et prairie (zone d'alimentation))



Projet Agrivoltaïque
Commune de
BELIGNEUX (01)



Synthèse des enjeux avifaune
nicheuse sur la ZIP

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Synthèse des enjeux :

- Fort
- Moyen
- Faible



0 50 100 m



Enjeu	Éléments sur la ZIP concernés
Avifaune migratrice et hivernante	
Modéré	Ensemble de la ZIP
Avifaune nicheuse	
Faible	Bande enherbée / Friche / Pelouse et zone de dépôt
Modéré	Haies parsemées d'arbres / Haies pauvres en espèces / Haies parsemées d'arbres / Monocultures intensives
Fort	Haie de reproduction de la Pie Grièche Ecorcheur et prairie (zone d'alimentation) associée





Enjeux & Impacts / Naturel (Enjeux Reptiles)

Enjeux reptiles globalement faibles sur les habitats de la ZIP, hormis la **présence d'espèces plutôt communes (lézards) lorsque des linéaires de haies sont présents et particulièrement sur la friche mésophile et ses abords.**

Enjeu	Superficie concernée	Eléments sur la ZIP concernés
Faible	170563,837 m ² (72,15% de la ZIP)	Monoculture / Ourlet / alignement d'arbres / plantation de conifères
Modéré	65820,074 m ² (27,85% de la ZIP)	Haies indigènes / Friches mésophile et Prairie de fauche mésoxérophile



Projet Agrivoltaïque
Commune de
BELIGNEUX (01)



Synthèse des enjeux reptiles sur
la ZIP

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Synthèse des enjeux :

 Moyen

 Faible



0 50 100 m





Enjeux & Impacts / Naturel (Enjeux Entomofaune)

Au sein de la friche mésophile des jachères, **présence de deux espèces patrimoniales justifiant l'enjeu modéré** : l'Azuré de l'esparcette et la Cétoine noire.

Enjeu	Superficie concernée	Eléments sur la ZIP concernés
Faible	179632,325 m ² (76%)	Ensemble des autres milieux de la ZIP
Modéré	56751,586 m ² (24%)	Friche mésophile des jachères



Projet Agrivoltaïque
Commune de
BELIGNEUX (01)



Synthèse des enjeux
entomologiques sur la ZIP

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Synthèse des enjeux :

Moyen

Faible



0 50 100 m





Enjeux & Impacts / Naturel (Enjeux Chiroptère & Amphibiens)

Chiroptères

Les enjeux sur les chiroptères sont jugés nuls pour les gîtes de reproduction sur la ZIP et faible à modérés concernant l'activité de chasse et de transit sur la ZIP.

- Au sein des boisements périphériques de nombreux arbres à cavités sont présents
- Un total de 9 espèces est noté en action de chasse au-dessus de la ZIP. Il s'agit d'une diversité relativement faible (34 espèces étant recensées en Auvergne Rhône Alpes)

Enjeu	Superficie concernée	Eléments sur la ZIP concernés
Gîtes de reproduction		
Nul	23,63 ha (100%)	Ensemble de la ZIP
Activité de chasse et de transit		
Modéré	23,63 ha (100%)	Ensemble de la ZIP

Autres mammifères

5 espèces observées (toutes des espèces chassables et non protégées)

Enjeu	Superficie concernée	Eléments sur la ZIP concernés
Très faible	236383,911 m ² / 23,63 ha (100%)	Ensemble de la ZIP

Amphibiens

Absence d'habitat de reproduction favorable et très faible diversité d'espèce présente.

Enjeu	Superficie concernée	Eléments sur la ZIP concernés
Négligeable	236383,911 m ² / 23,63 ha (100%)	Ensemble de la ZIP



L'étude paysagère



Enjeux & Impacts / Paysager

Thème	Enjeux		Évolution probable de l'enjeu sans projet (↓, =, ↑)	Risques (effets) potentiels d'une centrale photovoltaïque sur la ZIP		Sensibilité = impact brut avant toute séquence ERC	Préconisations pour concevoir le parc photovoltaïque (construction et exploitation)
Contexte paysager	La ZIP s'insère dans un paysage agricole, plat et structuré par une végétation bocagère, encadré à l'ouest par les reliefs marqués de la Côtière, qui forment une ligne de crête imposante dans le paysage.	Modéré (2)	=	À l'échelle du grand paysage, la ZIP demeure globalement imperceptible. Toutefois, quelques vues ponctuelles peuvent se dégager depuis certaines habitations implantées sur les flancs de la Côtière, lorsque la végétation s'ouvre.	Nul (0) à Négligeable (-0,25)	Très faible (-0,5)	✓ Éviter les zones trop proches des habitations de Chânes, ✓ Conserver et conforter la trame bocagère existante, notamment le bosquet situé au sud de la partie est, ✓ Privilégier la partie est, plus en retrait des habitations.
	La ZIP s'insère dans un contexte anthropisé marqué par la présence de l'autoroute A42, d'une carrière en activité, d'un camp militaire ainsi que d'un centre d'essai Renault Truck.	Modéré (2)	=	La ZIP s'implante dans un territoire structuré, marqué par l'activité humaine, et s'inscrit dans la continuité des infrastructures déjà présentes.	Positif (1)	Favorable (2)	
Patrimoine	L'aire d'étude abrite 85 monuments historiques et 2 sites classés. La grande majorité de ce patrimoine se situe dans la cité médiévale de Péroutes.	Modéré (2) à Fort (3)	=	Il n'existe aucune relation visuelle entre ces différents éléments de patrimoine et la ZIP en raison du contexte bâti dense, d'écrans végétaux et de la distance.	Nul (0)	Nulle (0)	
Reconnaissance	Le territoire est traversé par un maillage de sentiers de petite randonnée, deux grandes randonnées de pays, ainsi que par la ViaRhôna, itinéraire cyclable structurant à l'échelle régionale.	Modéré (2)	=	Aucune perception de la ZIP n'est possible depuis ces différents itinéraires, situés en retrait par rapport au site étudié et souvent séparés par la végétation ou la topographie.	Nul (0)	Nulle (0)	
	Classée parmi les Plus Beaux Villages de France, la cité médiévale de Péroutes participe largement à l'attractivité touristique et culturelle du secteur.	Fort (3)	=	Aucune perception n'est possible sur la ZIP depuis la cité médiévale.	Nul (0)	Nulle (0)	
Habitat proche	Le territoire comprend plusieurs communes, dont Bèlignieux, Chânes et La Valbonne, entretenant des relations variables avec la ZIP. Parmi elles, la commune de Chânes se distingue par un contact direct avec le projet.	Modéré (2)	=	La majorité des habitations du territoire n'entretiennent aucune relation visuelle avec la ZIP. Par ailleurs, bien que certaines se situent à proximité immédiate du projet, la plupart des habitations de Chânes n'en offrent aucune visibilité. Seules quelques habitations et fonds de jardin situés à Chânes et Bèlignieux peuvent avoir des perspectives sur le site.	Faible (-1) à Modéré (-2)	Faible (-2) à Modérée (-4)	
Réseau	Le territoire est structuré par l'autoroute A42 traversant le nord de l'aire d'étude rapprochée	Fort (3)	=	Certaines portions de l'A42 offrent des vues directes sur la ZIP, notamment le tronçon situé directement au nord de la ZIP.	Faible à modéré (-1,5)	Modérée (-4,5)	
	Le territoire est également traversé par la D1084 axe majeur de circulation, complété par un maillage de routes secondaires desservant les différentes communes et espaces agricoles.	Modéré (2)	=	La majorité des axes routiers ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP, en raison de la végétation qui structure le territoire. Toutefois certaines portions des dessertes locales situées à proximité immédiate du site offrent des vues directes sur la ZIP.	Faible (-1) à Modéré (-2)	Faible (-2) à Modérée (-4)	
Évolution probable du site sans le projet : En l'absence de projet, les parcelles continueront d'être cultivées.							

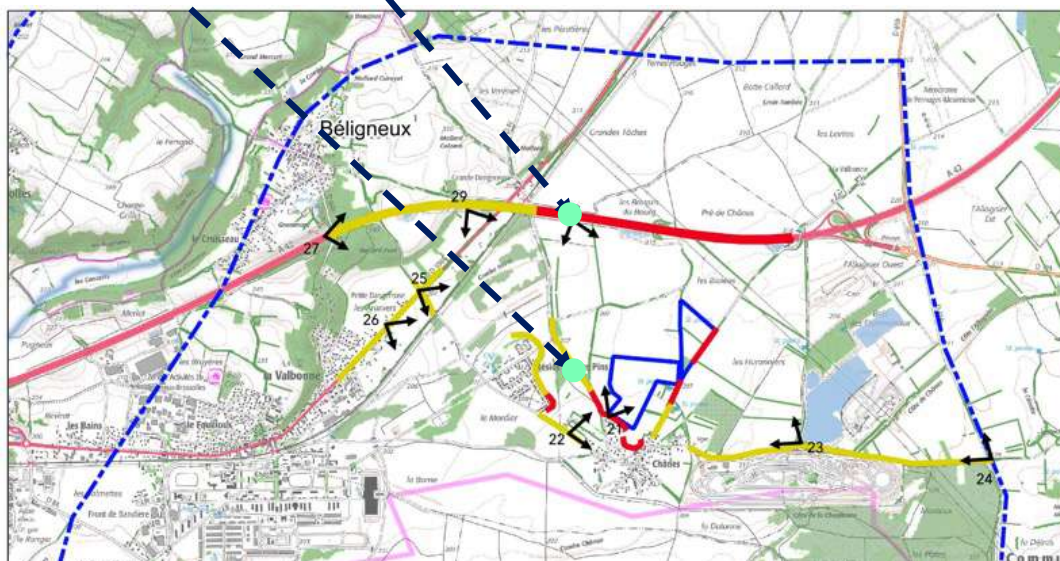
Enjeux & Impacts / Paysager

Réseau
(A42)



PDV 28 : Depuis l'A42, au nord de la ZIP, l'absence de végétation offre des vues dégagées et rasantes à la fois sur les terres agricoles et sur la ZIP. (Source : Google Earth, Street View - Septembre 2023)

Habitat proche



Les perceptions depuis l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Axe de communication principal
- Axe de communication secondaire
- Haie
- Zone de végétation
- Perception directe sur la ZIP
- Perception masquée ou filtrée par la végétation sur la ZIP



Prise en compte des enjeux



Prise en compte des enjeux

Liste non exhaustive, qui sera précisée lors de la rédaction des volets « Impacts et Mesures »

Naturel / Environnement

- Eloignement des haies et boisements (15m à 24m)
- Limitation des linéaires de pistes
- Densification du réseau de haies, pour favoriser les continuités écologiques
- Maintien des assolements et notamment de la prairie de fauche sur la parcelle communale
- Suppression d'espèces exotiques envahissantes (Ambroisie à feuilles d'armoise)
- Adaptation du calendrier de chantier (notamment pour l'avifaune)

Hydrologie

- Evitement complet de l'air de captage rapprochée + étude d'impact hydrogéologique spécifique pour analyse par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Equipements sans Cadmium
- Bac de rétention sur les transformateurs à huile
- Mise en place de mesures antipollution spécifiques pendant la phase chantier (kit anti-pollution etc.)
- Mise en place de protocoles en cas d'aléa (chantier ou exploitation) pouvant impacter la qualité de l'eau

Paysage

- Eloignement d'environ 40m des parcelles du lotissement situé au sud
- Implantation de plusieurs linéaires de haies paysagère pour filtrer les vues

Agricole

- Minimisation des pertes de surfaces agricoles, et limitation du morcellement via des pistes périphériques
- Automatisation et augmentation des performances du système d'irrigation
- Suppression d'espèces exotiques envahissantes



4. | Le raccordement

Solutions de raccordement : Option 1

Piquage à 1,5 km
Suivant capacité effectivement disponible sur le réseau ENEDIS
Réseau du poste source de Meximieux



Solutions de raccordement : Option 2



Piquage à 3,5 km
Suivant capacité effectivement
disponible sur le réseau ENEDIS
Réseau du poste source de
Meximieux



5. | Des retombées pour le territoire

Recettes fiscales

NB : D'après un élu de Béligneux, des taux spécifiques seraient en place pour la 3CM. Ce qui porterait à **50% la part pour la commune :**
=> soit 22 500 /an en moyenne

- Puissance prévisionnelle pour un projet de 7,35 MW_c
- IFER de 3 588 € / MW (20 premières années) puis 8620 €/MW
- 20% vers la commune / 50% vers l'EPCI / 30% vers le département



TOTAL SUR 40 ANS



**Autres recettes
fiscales**

La taxe foncière sur les
propriétés bâties (TFPB)

La contribution foncière
des entreprises (CFE)

La taxe d'aménagement

Financement participatif



- Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un **financement participatif des citoyens**.
- Le financement participatif sera ouvert via une plateforme de financement participatif et permettra de bénéficier d'un prêt rémunéré à la société porteuse du projet.



Green PV 2 SAS Collecte réservée

Centrale solaire flottante Gueugnon - Rigny-sur-Arroux

155 investisseurs 21 j restants 1 246 550 € sur 2 400 000 € 51 %

Financement d'une centrale solaire flottante, développée par Verso Energy et située sur les communes de Gueugnon et Rigny-sur-Arroux (71)

Réservé aux départements : 01, 03, 21, 39, 42, 58, 69, 71

Taux d'intérêt 6,5%
Instrument Obligation
Remboursement sur 54 mois
Échéances Intérêts à date fixe, Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscrits



La démarche de concertation

VOLET
POLITIQUE

AVRIL



Présentation au
maire de
Béligneux

JUIN



Présentation en
conseil municipal de
Béligneux



Présentation en
**comité
technique de la
DDT** de l'Ain

JUILLET



**Délibération
favorable** du Conseil
Municipal



Comité de projet
Instance consultative
obligatoire depuis la loi APER

SEPT



**Dépôt de
permis de
construire**

VOLET
HABITANTS



**Publication
d'un site web
dédié au projet**



**Distribution
d'une lettre
d'information
aux riverains**



**Permanence
publique** auprès de
la population locale



**Enquête
publique
(2027)**

VERSO ENERGY



La démarche de concertation

Actions prévues pour juillet aout 2026



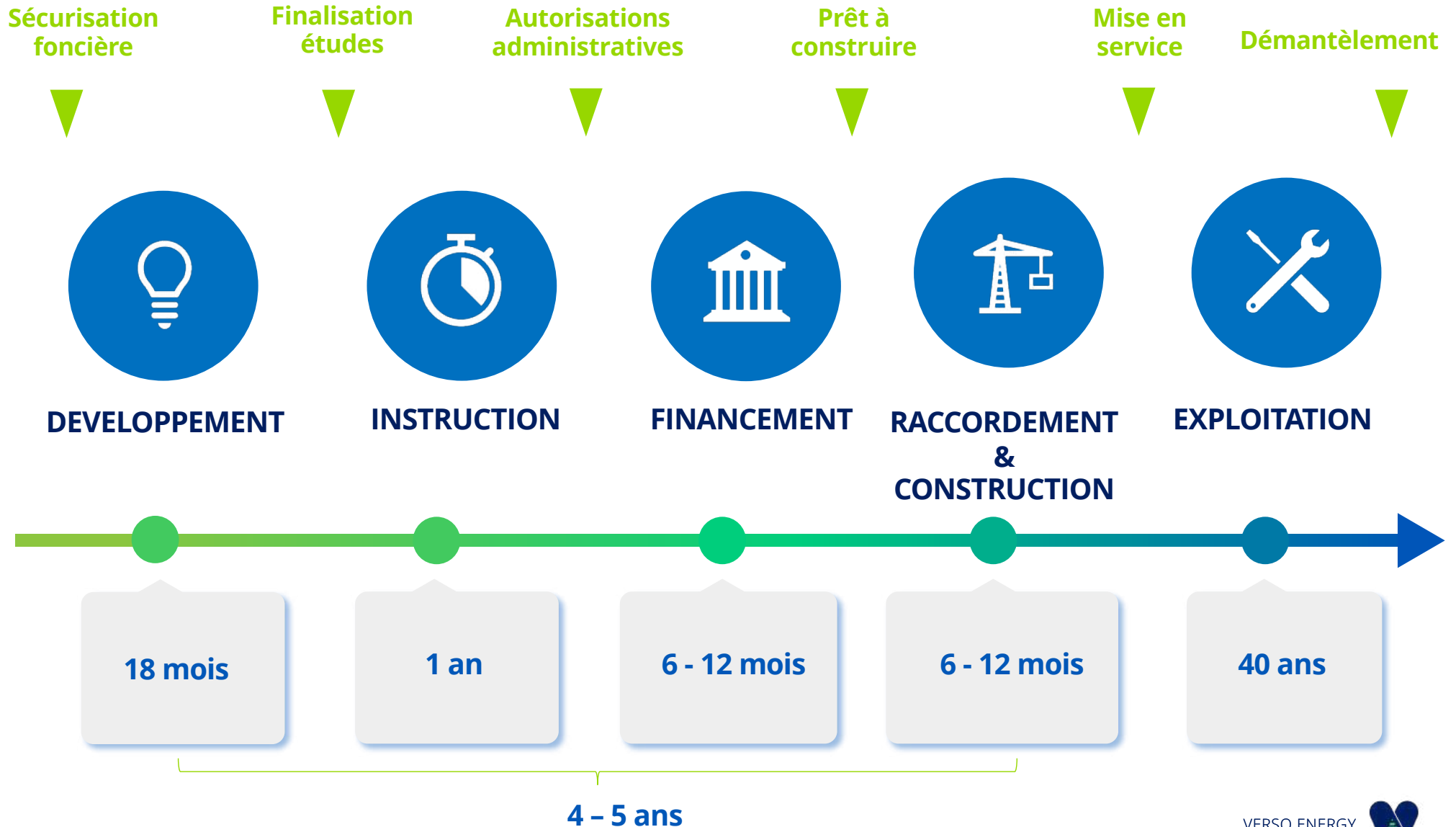
Publication d'un site web dédié au projet



Distribution d'une lettre d'information aux riverains du site



Calendrier du projet





Arthur Camu

Chef de Projet - Développement

a.camu.ext@verso.energy

Maxime Guittat

Responsable développement régional - Agence Lyon

m.guittat@verso.energy

Cyrille Favier

Responsable territorial agricole

c.favier@verso.energy



49 bis, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS

contact@verso.energy

Tél : +33 (0) 1 86 64 09 21